

Nos tarifs

Nous pratiquons un taux unique d'honoraires, soit **5% TTC maximum**, à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat de vente.

Aucune somme ne nous est due avant la conclusion de la transaction.

Nos honoraires s'entendent toutes taxes comprises au taux actuel de la TVA (20%).

Nous avons opté pour un taux fixe d'honoraires car nous estimons que cette formule est la plus simple et la plus équitable pour nos clients. Nous offrons en effet la même qualité de service quelle que soit la valeur des propriétés qui nous sont confiées à la vente. À service égal, taux de rémunération égal.

Autre avantage pour nos clients : dans l'éventualité où le vendeur revoit à la baisse le prix de sa propriété, nos honoraires diminuent proportionnellement.